



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 31 mai 2023

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Annick GUT, secrétaire communal ff.

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de restauration d'un mur dans la rue du Parc à Munsbach ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 31 mai 2023 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 01 juin 2023 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° Du 01 juin 2023 au 30 juin 2023 inclus entre 9h00 et 17h00, la circulation à Munsbach - Rue du Parc à la hauteur du château de Munsbach est réglementée comme suit :

- Une moitié de la rue est barrée sur un tronçon d'une longueur maximale de 20 mètres et l'accès du côté du chantier est interdit aux piétons. Toutefois, un côté de la rue doit rester ouvert à la circulation à tout moment;
- Pendant la durée totale du chantier, la circulation y est réglée par une limitation de vitesse de 30 km/h.
- Ces dispositions sont indiquées par les signaux y relatifs ;

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 31 mai 2023


Jean-Paul JOST
Bourgmestre


c. s. Annick GUT
Secrétaire communal ff.

